



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 avril 2022
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2022

14-17 juin 2022

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République arabe syrienne

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 442 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 42 250 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024.

* [E/ICEF/2022/9](#).



Fondements du programme¹

1. La République arabe syrienne fait face à l'une des situations d'urgence les plus complexes au monde, qui se caractérise par des besoins humanitaires sans précédent, des déplacements internes et externes de grande ampleur, des infrastructures civiles et sociales dévastées et un recul terrible des acquis en matière de développement. En 2021, d'après les estimations, 13,4 millions de Syriennes et Syriens avaient besoin d'aide humanitaire, dont 6,08 millions d'enfants, soit une augmentation de 27 % pour les enfants par rapport à 2020, les besoins étant de plus en plus exacerbés par le déclin économique².

2. La crise humanitaire, qui continue de frapper de plein fouet la population syrienne, en particulier les enfants, perdure en même temps qu'elle se durcit, même si un calme relatif règne désormais, du moins en ce qui concerne les lignes de front qui ne bougent plus depuis un an³. Depuis 2011, on observe de lourdes pertes en vies humaines, un ralentissement économique sans précédent et une forte dégradation des infrastructures physiques, notamment dans le secteur des services sociaux, ainsi que des services de distribution d'eau et d'assainissement, réduisant ainsi considérablement la disponibilité et l'accessibilité des services de base. La crise a profondément bouleversé la société, puisque le nombre de déplacements internes reste élevé et que l'ONU comptabilise 5,6 millions de réfugiés, dont 2,5 millions d'enfants⁴.

3. Le Gouvernement a continué d'accorder à la majeure partie de la population des subventions (rationalisées à partir de février 2022) pour les produits et services de base, notamment le pain, les denrées alimentaires, l'électricité et l'eau potable, et cherché à maintenir les subventions pour toutes les composantes de l'aide aux ménages, malgré les effets économiques de la crise, les répercussions des facteurs externes et l'augmentation des coûts.

4. La situation prolongée a causé des dommages et des dysfonctionnements dans les services publics à deux égards : la faible qualité des services et une prise en charge insuffisante. Dans les futurs plans nationaux, le Gouvernement entend donner la priorité à ces deux dimensions. Parallèlement, les acteurs humanitaires accrédités continuent de fournir une assistance directe à un nombre considérable de personnes dans le besoin, dans différents secteurs et différents lieux⁵.

5. Les progrès obtenus par la Syrie en matière d'égalité des genres ont reculé après 2011⁶ et les inégalités de genre se sont creusées au regard des résultats et des indicateurs du développement. Les jeunes femmes et les filles sont devenues particulièrement vulnérables, le nombre de mariages d'enfants ayant augmenté⁷.

6. En 2010, les dépenses de protection sociale ne représentaient que 1,9 % du produit intérieur brut⁸. En raison de la baisse des revenus pétroliers et non pétroliers et de l'augmentation du déficit budgétaire, les dépenses ont diminué de 52 % en

¹ Le Gouvernement syrien a exprimé des réserves sur les données provenant de sources non gouvernementales utilisées dans ce document.

² Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic, 2021.

³ Déclaration de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à la séance du Conseil de sécurité consacrée à la Syrie, le 15 mars 2021.

⁴ www.humanitarianresponse.info/fr/operations/stima/idps-tracking, consulté le 17 février 2022.

⁵ Cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2022-2024.

⁶ Gouvernement syrien, Premier rapport national sur les objectifs de développement durable, 2019.

⁷ Ibid., Résumé.

⁸ www.ilostat.ilo.org/fr/, consulté le 23 février 2020.

valeur réelle depuis 2010⁹. Entre-temps, la crise socioéconomique a conduit à renforcer les mesures humanitaires de protection sociale.

7. Le système de santé a pâti de la destruction et de la dégradation des infrastructures ainsi que de l'attrition du personnel. Les coûts et les problèmes de sécurité se traduisent par une baisse des taux d'accès aux soins prénataux et postnataux et une augmentation du nombre d'accouchements pratiqués en dehors des établissements de santé. Entre 2008 et 2019, le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 17,8 à près de 23,7 décès pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale est passé de 9 à près de 12 décès pour 1 000 naissances vivantes¹⁰. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) exerce une pression supplémentaire sur un système de soins de santé déjà affaibli et entraîne de nouvelles répercussions.

8. La couverture vaccinale contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche a diminué, passant de 99 % en 2008 à 66 % en 2018, tandis que les épidémies de rougeole ont été fréquentes¹¹. Les autres causes de la morbidité et la mortalité infantiles sont la diarrhée, les infections aiguës des voies respiratoires et les maladies d'origine alimentaire et hydrique. Les enfants présentent également d'autres problèmes de santé, tels que des blessures physiques, des handicaps et des souffrances psychiques.

9. En 2019, les taux de malnutrition aiguë sévère (0,4 pour cent), de malnutrition aiguë modérée (1,3 pour cent) et de retard de croissance (12,6 pour cent) ont augmenté par rapport aux données tirées d'enquêtes menées des années précédentes, sans pour autant atteindre un seuil critique¹². L'anémie ferriprive touche 27 % des enfants âgés de 6 à 59 mois et 31 % des femmes enceintes et allaitantes. Les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants restent insuffisantes, puisque 42 % des enfants bénéficient d'une diversité alimentaire minimale, 29 % des nourrissons sont exclusivement nourris au sein pendant les six premiers mois et 25 % des enfants ne reçoivent pas d'alimentation complémentaire en temps voulu¹³.

10. Le système d'eau potable, qui desservait plus de 95 % de la population avant la crise humanitaire, a été lourdement détruit et endommagé. On estime que deux tiers des stations de traitement des eaux, la moitié des stations de pompage, un tiers des châteaux d'eau, un quart des stations d'épuration des eaux usées et un sixième des puits ont été endommagés, la situation variant considérablement d'une région à l'autre du pays¹⁴. Les systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les centres de santé ont également été touchés. Près de 36 % des ménages interrogés en 2020 utilisent d'autres sources d'eau, souvent insalubres¹⁵. En outre, les sécheresses ont entraîné une réduction des réserves d'eau et des ressources en eaux souterraines renouvelables.

11. Avant la crise humanitaire, 78 % de la population avait accès à des installations sanitaires améliorées, dont 70 % à des stations d'épuration, tandis qu'au moins 70 % des eaux usées n'étaient pas traitées en 2020¹⁶, exposant la population à de graves

⁹ Abu-Ismaïl, K. et al., *Syria at War: Five years on*, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Université de St. Andrews, 2016.

¹⁰ Gouvernement syrien, UNICEF, Organisation mondiale de la Santé et Ministère de la santé, *Étude sur les causes de la mortalité des moins de 5 ans*, 2019.

¹¹ Ministère syrien de la santé, 2019.

¹² Ministère syrien de la santé et UNICEF, *Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (SMART) Final Report*, 2019.

¹³ Ibid.

¹⁴ Groupe de la Banque mondiale, « *The Toll of War: The economic and social consequences of the conflict in Syria* », 2017.

¹⁵ OCHA, *Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic*, 2021.

¹⁶ Ministère syrien des ressources en eau, 2020.

risques sanitaires. Les recettes et les dépenses publiques en matière d'eau et d'assainissement ont diminué et un grand nombre de techniciens ont été déplacés.

12. Les estimations du nombre d'enfants non scolarisés varient entre 1,1 million (pour les 6-14 ans)¹⁷ et 2,5 millions (pour les 5-17 ans)¹⁸, sur une population d'âge scolaire d'environ 5,52 millions. Les inscriptions en maternelle ont diminué, passant de 12 % en 2011 à 8,9 % en 2021¹⁹. Selon des informations parcellaires provenant de certaines provinces, les taux de fréquentation nets diminuent avec l'âge. Parmi les élèves qui ont réussi l'examen de neuvième année en 2018, seuls 81 % se sont inscrits en dixième année. En outre, 11 % des élèves scolarisés étaient dans une classe qui ne correspondait pas à leur âge²⁰. L'indice de parité des genres pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire était de 1,03 pour les filles en 2018/19, contre 0,97 en 2017/18²¹.

13. Seulement 55 % des 19 663 écoles recensées avant la crise étaient opérationnelles en juin 2018²². Les ratios élèves/enseignant sont généralement élevés dans les endroits où les infrastructures scolaires ont été détruites ; 63 000 enseignants et membres du personnel éducatif en poste avant la crise n'étaient plus en activité en 2018²³. Les autres enseignants font face aux besoins d'apprentissage divers et complexes d'enfants qui ont perdu des mois ou des années d'éducation. La part des dépenses consacrées à l'enseignement pré-universitaire a diminué, passant de 15 % du budget national en 2010 à 8,3 % en 2018²⁴.

14. La crise prolongée a élargi la portée et l'ampleur des problèmes de protection des enfants : exposition fréquente à la violence et à la mort ; séparations familiales ; épuisement des biens familiaux et de la capacité d'adaptation. Les enfants séparés et réfugiés, ainsi que les enfants déplacés ou qui retournent chez eux, sont plus vulnérables à la violence fondée sur le genre et à l'exploitation sexuelle. La peur, l'anxiété et le chagrin ont des répercussions sur leur santé mentale. Les travailleurs sociaux sont trop peu nombreux pour faire face aux problèmes émergents.

15. La crise humanitaire a eu un impact dramatique sur les enfants et les adolescents directement touchés par la violence et la maltraitance. Les restes explosifs de guerre représentent un risque majeur pour quelque 10,3 millions de personnes, dont 5,5 millions d'enfants²⁵. Plus de 1,5 million d'enfants vivent avec un handicap, ce qui les expose davantage au risque de souffrance psychologique²⁶.

16. Lors d'une récente évaluation de la population, 80 % des participants ont déclaré que le travail des enfants était un mécanisme d'adaptation ; 45 % ont signalé que des mariages d'enfants avaient eu lieu malgré l'âge légal du mariage fixé à 18 ans pour les garçons et les filles ; et 51 % ont affirmé que la violence familiale était un sujet de préoccupation²⁷ (avant la crise, 8,3 % des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans)²⁸. La prévalence de pratiques disciplinaires violentes était élevée avant la

¹⁷ Estimation du Gouvernement syrien pour les enfants âgés de 6 à 14 ans qui vivent dans les zones qu'il contrôle, 2020.

¹⁸ OCHA, Humanitarian Needs Overview and Humanitarian Response Plan: Syrian Arab Republic, 2020.

¹⁹ Ministère syrien de l'éducation, 2021.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ OCHA, Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic, 2021. On estime qu'une victime recensée sur quatre est un enfant.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Gouvernement syrien, Premier rapport national sur les objectifs de développement durable (résumé), 2019.

crise²⁹. Les lois relatives à l'enregistrement des naissances et aux enfants privés de protection parentale doivent être actualisées.

17. Les adolescents (âgés de 10 à 19 ans) représentent 20 % de la population. Beaucoup ont été privés de formations, de possibilités d'emploi décent et de participation citoyenne, et déclarent se sentir exclus de la société. Les garçons sont particulièrement vulnérables à l'exploitation par le travail et au risque d'être tués ou blessés, tandis que les filles sont exposées au mariage d'enfants, à la traite et à d'autres formes d'exploitation et de violence fondées sur le genre. Il a été signalé que les adolescents adoptaient des comportements à risque comme stratégies d'adaptation. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) représentaient 32,7 % des chômeurs en 2015³⁰.

18. Dans son cinquième rapport périodique soumis au Comité des droits de l'enfant en application de l'article 44 de la Convention, le Gouvernement recense des actions prioritaires, notamment l'adoption du projet de loi sur les droits de l'enfant ; la modification du code pénal, de la loi sur la nationalité et du code du statut personnel ; et la réalisation d'une évaluation complète des budgets publics, compte tenu des besoins des enfants syriens.

19. À partir de mars 2020, le Gouvernement et les organismes des Nations Unies se sont coordonnés pour veiller à ce que les mesures préventives requises soient mises en place et combattre la COVID-19. Le cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2022-2024 visera en priorité à pouvoir maîtriser, atténuer et traiter les répercussions à long terme de la pandémie. Des évaluations spécialisées pertinentes devront être menées pour comprendre la nature et l'étendue des répercussions sur les besoins essentiels et l'assistance à plus long terme.

20. Le programme national a été élaboré compte tenu de l'évolution de la situation, des progrès accomplis et des enseignements à retenir. Le travail analytique préparatoire réalisé avec les partenaires concernés comprenait des examens de programmes, des analyses de risques, des consultations sur l'élaboration de théories du changement et des priorités, ainsi qu'une analyse de la situation des enfants.

21. L'un des principaux enseignements est la nécessité de garantir la prestation rentable de services de base à grande échelle, compte tenu du caractère prolongé de la crise humanitaire. Par conséquent, le programme de pays portera principalement sur le lien entre une action fondée sur les besoins et la restauration des services essentiels, la résilience socioéconomique et la cohésion sociale afin d'obtenir des résultats durables pour les enfants.

22. Un autre enseignement est la nécessité d'examiner l'efficacité et l'efficacités de la communication destinée à promouvoir les changements sociaux et comportementaux, notamment la communication relative aux risques et la mobilisation de la population. Le programme de pays favorisera donc la communication intégrée et convergente destinée à promouvoir les changements sociaux et comportementaux afin de donner aux gens les moyens d'adopter de meilleures pratiques domestiques et de solliciter davantage les services de base, notamment la sensibilisation au danger des mines.

23. Le programme de pays vise à respecter, protéger et réaliser les droits de l'enfant, conformément aux engagements pris par le Gouvernement et l'UNICEF dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le programme est conforme au cadre

²⁹ OCHA, Humanitarian Needs Overview: Syrian Arab Republic, 2019.

³⁰ Gouvernement syrien, Premier rapport national sur les objectifs de développement durable (résumé), 2019.

stratégique³¹, au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux objectifs de développement durable. Les normes et principes nationaux que le Gouvernement a inclus dans son premier examen national volontaire des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable pour l'année 2020 seront appliqués, de même que les « Paramètres et principes de l'assistance des Nations Unies en Syrie », dans le cadre de l'application du programme de pays, qui porte notamment la résilience et le relèvement rapide, et de la résolution 2585 (2021) du Conseil de sécurité³².

24. Les contributions de l'UNICEF au cadre stratégique et aux plans d'intervention humanitaire sont basées sur son mandat et son avantage comparatif en matière de droits de l'enfant, ainsi que sur son rôle de chef de file concernant les services sociaux, les trois secteurs de coordination humanitaire et le domaine de responsabilité Protection de l'enfance. Les principes directeurs sont l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, l'équité, l'égalité des genres, l'inclusion, l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. L'objectif est que tous les enfants, indépendamment de leur genre, de leur statut socioéconomique, de leur zone géographique, de leurs capacités et d'autres paramètres, puissent accéder plus facilement à des services qui favorisent la résilience, et qu'aucun enfant ne soit exclu de l'aide humanitaire et de la réalisation des objectifs de développement durable les concernant.

25. L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement mettront en œuvre des programmes conjoints en vue d'améliorer la santé des mères et des adolescents, l'autonomisation des femmes et des filles, des programmes d'éducation intégrée, la lutte contre la violence fondée sur le genre ainsi que la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées.

26. Le programme de pays favorise un accès élargi, équitable, continu et inclusif aux services de base et à la protection sociale, contribuant ainsi à la résilience et à la cohésion sociale. Il s'appuie sur six théories programmatiques de changement qui tiennent compte des risques, s'adaptent aux chocs et favorisent l'innovation³³.

27. Le programme appliquera les stratégies de changement suivantes :

a) Renforcer la coordination et la convergence des programmes en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité à plus grande échelle ;

b) Mettre en place une stratégie de communication destinée à promouvoir les changements sociaux et comportementaux qui s'attaquent aux causes interdépendantes des normes et pratiques sociales nuisant à la santé, à l'éducation, au développement et à la participation des enfants ;

c) Nouer des partenariats au titre du cadre stratégique qui appliquent les meilleures pratiques dans les pays et communautés de pratique mondiales, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;

d) Tirer parti du pouvoir des données factuelles en vue d'orienter les politiques, plans, stratégies et programmes équitables ;

³¹ Les domaines prioritaires et la structure du cadre stratégique tiennent compte des principaux besoins et vulnérabilités de la population syrienne auxquels les organismes des Nations Unies entendent contribuer à répondre, sur la base d'évaluations indépendantes de la vulnérabilité, et sont conformes aux priorités nationales établies dans le plan stratégique national « Syrie 2030 »

³² Le Gouvernement syrien n'a pas été consulté sur les « Paramètres et principes de l'assistance des Nations Unies en Syrie ».

³³ Conformément au cadre stratégique, le rôle de l'UNICEF est régi par la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

e) Faire en sorte que les décideurs et les parties prenantes soutiennent la cause des enfants et leur participation ;

f) Intégrer l'égalité des genres dans tous les programmes et mettre en œuvre des projets porteurs de transformations sur les questions de genre.

28. Tout en continuant à réaliser les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, le programme de pays visera à atteindre les objectifs suivants :

a) Mettre en place des programmes multisectoriels plus solides en faveur d'enfants et d'adolescents qui n'ont pas eu accès à l'apprentissage et à d'autres possibilités de s'épanouir et de développer pleinement les atouts qu'ils portent en eux, en raison d'années de crise humanitaire et de déplacements ;

b) Lier les actions humanitaires, la cohésion sociale, les mesures d'adaptation au climat et les programmes de résilience ;

c) Adopter des stratégies de résilience qui renforcent l'équité et s'attaquent aux multiples risques auxquels les enfants les plus pauvres et leurs familles sont exposés tout au long de leur vie, compte tenu des questions de genre, notamment par la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale équitables, fondés sur les risques, harmonisés et coordonnés.

Priorités du programme et partenariats

Santé et nutrition

29. Le programme permettra de veiller à ce que les enfants puissent avoir un meilleur accès, sur un pied d'égalité, à des services de santé et de nutrition de qualité, résilients et soucieux des questions de genre et à ce qu'ils puissent les utiliser davantage. Il s'attaquera aux principaux obstacles retenus : le manque de données, d'informations factuelles, de politiques, de stratégies et de directives ; la demande insuffisante de services ; la fragilité des liens intersectoriels pour le développement de la petite enfance ; la piètre qualité et efficacité des services et des systèmes, dont le caractère essentiel a été mis en évidence par la pandémie de COVID-19.

30. Les stratégies visant à surmonter ces obstacles comprennent la production et l'utilisation de données factuelles, le soutien technique, la sensibilisation et la mobilisation de ressources en vue de créer un environnement politique et budgétaire plus favorable. La fourniture d'un soutien technique et de matériel visera à renforcer la vaccination, la prévention et le traitement de la malnutrition, ainsi que des soins de santé primaires tout au long du parcours de soins. Une stratégie intégrée et multisectorielle de communication destinée à promouvoir les changements sociaux et comportementaux cherchera à influencer positivement les normes et les pratiques adoptées par les parents et les aidants. Le programme visera à répondre aux besoins humanitaires et au manque de soins de santé primaires résistants aux chocs, tout en passant d'un modèle axé sur l'approvisionnement à des solutions plus durables en vue d'améliorer les soins de santé des enfants et de rétablir la confiance de la population.

31. Le programme permettra de définir des mesures visant à renforcer les services et à améliorer l'efficacité des interventions en matière de communication, en particulier dans les domaines où les besoins sont les plus importants et notamment en ce qui concerne les enfants handicapés. Un soutien à la vaccination sera fourni dans tout le pays. Le renforcement de la résilience au sein des populations locales et des établissements de santé sera essentiel pour étendre la couverture et améliorer la pérennité du programme.

Éducation

32. Le programme renforcera l'efficacité de l'apprentissage dans des environnements scolaires sûrs qui incluent des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène et qui tiennent compte des questions de genre et du handicap. Il permettra de lutter contre la violence à l'écoles et facilitera l'accompagnement psychosocial et l'orientation vers des services spécialisés de santé mentale et physique ainsi que de nutrition. L'inscription des enfants non scolarisés dans l'éducation formelle et non formelle (y compris les écoles maternelles) sera une priorité, tout comme l'acquisition de compétences pratiques en vue de faciliter la participation sociale et de renforcer la cohésion sociale.

33. Le programme permettra de surmonter les obstacles à l'inscription, à la scolarisation, à l'apprentissage et au développement équitables, notamment une préparation insuffisante à l'école et aux examens ; les perturbations humanitaires (y compris celles liées à la pandémie de COVID-19) ; un grand nombre d'enfants non scolarisés ou scolarisés dans des classes pour lesquelles ils sont trop âgés ; des inégalités entre les genres, dans les politiques et dans la gestion de l'information ; la faible qualité et efficacité de l'éducation formelle ; des milieux scolaires inadaptés ; l'engagement limité des parents et des communautés ; et les traumatisme, handicaps ou problèmes de santé et de nutrition chez les élèves et les enseignants.

34. Les principales stratégies consistent à fournir un accompagnement et un soutien technique fondés sur des données factuelles et les risques ; à renforcer la capacité du système éducatif à réagir aux chocs et consolider le Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement ; à tirer parti des partenariats et des réseaux de soutien locaux en vue d'améliorer la qualité de l'apprentissage (notamment l'apprentissage à distance et l'auto-apprentissage) ; et à promouvoir la cohésion sociale. Un soutien est également apporté aux plans d'amélioration des écoles et des districts, qui sont pertinents et inclusifs ; aux programmes de formation continue des enseignants ; et à des services intégrés dans les écoles et les centres. Les services et les produits destinés aux interventions humanitaires demeureront une stratégie importante.

Protection de l'enfance

35. Le programme renforcera les systèmes à tous les niveaux afin de protéger les filles, les garçons et les femmes à risque contre toutes les formes de violence, de négligence, de maltraitance et d'exploitation. Parmi les obstacles qui se dressent figurent des politiques et des lois obsolètes ; un suivi et une gestion de l'information insuffisants ; des travailleurs sociaux en sous-effectif ; et la prévalence de normes et de pratiques néfastes, notamment les inégalités de genre et la violence fondée sur le genre. L'UNICEF s'emploiera à respecter ses engagements fondamentaux en matière de protection de l'enfance, de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations commises contre des enfants dans les conflits armés, notamment le fait de recruter, d'utiliser ou d'emprisonner des enfants, et à combattre ces violations³⁴.

36. Le programme associera l'intervention d'urgence au renforcement des systèmes. Les mesures consistent notamment à apporter un soutien technique et à promouvoir des changements législatifs et une inflexion stratégique, y compris au moyen de l'élaboration de politiques et de stratégies de protection de l'enfance, et à renforcer le personnel des services sociaux afin de fournir des services de prévention, de traitement et de communication à grande échelle. Le renforcement des systèmes et

³⁴ Comme prévu dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

des capacités³⁵ des services sociaux essentiels servira à répondre aux besoins et aux vulnérabilités des enfants et des communautés et à améliorer leur résilience, ainsi qu'à promouvoir la cohésion sociale et à consolider les droits et la protection des enfants. Il s'agira également de favoriser une approche plus intégrée et plus adaptée au niveau local qui s'attaque aux nombreux obstacles à la résilience des enfants et qui s'appuie sur les systèmes locaux de relèvement. Les efforts viseront principalement à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants et la violence fondée sur le genre ; à améliorer la justice pour mineurs et la protection sociale ; et à combattre le travail des enfants, grâce à une gestion efficace des cas et à un ensemble intégré de services de protection de l'enfance de qualité aux niveaux du pays, des provinces et des municipalités. Un appui sera fourni aux recherches et regroupements familiaux, ainsi qu'à la prise en charge familiale et communautaire des enfants privés de protection parentale (notamment les enfants non accompagnés et séparés). Le soutien psychosocial et l'orientation vers des services de santé mentale spécialisés seront également essentiels.

37. Il sera essentiel de mettre en œuvre une stratégie intégrée portant sur les normes et comportements sociaux négatifs. Grâce à une synergie intersectorielle, la portée et l'ampleur de la sensibilisation aux risques liés aux mines, ainsi que les compétences parentales et l'apprentissage en toute sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des espaces formels et non formels, seront étendues. Des services ciblés seront fournis aux enfants touchés par la crise et ou très vulnérables, notamment les handicapés, qui vivent dans les régions rurales et défavorisées.

Eau, assainissement et hygiène

38. Le programme visera à surmonter les obstacles à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et aux bonnes pratiques d'hygiène, notamment le manque de données complètes et actualisées à l'appui de la prise de décision ; la disponibilité et les compétences limitées des travailleurs du secteur pour une gestion opérationnelle et une maintenance résilientes et durables ; des systèmes d'eau et d'assainissement endommagés ; et la faible priorité accordée par les familles à l'hygiène.

39. Les stratégies prévues dans le programme consistent à renforcer les capacités et à fournir des conseils techniques concernant la production et l'analyse, la planification et la coordination ainsi que la mise en œuvre et la gestion de données factuelles ; à assurer des services rentables, notamment la réparation, la réhabilitation et l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures essentielle ; et à acheter des biens et des services. La stratégie intégrée de communication favorisant les changements sociaux et comportementaux consistera à promouvoir les bonnes pratiques de lavage des mains, l'hygiène et la santé menstruelles, ainsi que la propreté des nourrissons. Elle comprendra également l'entretien des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles, les établissements de santé et les ménages basées sur la résilience climatique, une attention particulière étant accordée aux filles et aux enfants les plus vulnérables, notamment les handicapés, ainsi qu'une réponse aux besoins supplémentaires découlant de la COVID-19.

40. Le programme continuera à soutenir la coordination du secteur humanitaire et de l'action humanitaire d'une manière impartiale, neutre, indépendante et inclusive. Les stratégies de restauration et de réhabilitation des systèmes et des capacités permettront de concilier les objectifs de nature humanitaire et de résilience, l'accent étant mis sur l'équité et l'inclusion dans les investissements, ainsi que la participation

³⁵ Le renforcement des capacités des institutions nationales se concentrera sur les capacités strictement nécessaires pour améliorer la prestation directe de services essentiels aux personnes et enfants dans le besoin et contribuer au respect des engagements internationaux.

locale à la prise de décision ainsi qu'à la maintenance et au développement de systèmes résilients face aux changements climatiques.

Développement et participation des adolescents

41. Le programme s'appuiera sur les systèmes existants afin de sensibiliser les adolescents âgés de 10 à 19 ans, en particulier ceux qui sont vulnérables (notamment les handicapés), et visera à réduire leur vulnérabilité et leur stress, à améliorer leur résilience et à accroître leurs possibilités de participation et d'acquisition de connaissances et de compétences.

42. Les stratégies se concentrent sur l'intégration d'un programme axé sur les adolescents dans l'ensemble des politiques, plans et services afin de garantir un accès équitable et inclusif aux mécanismes et aux plateformes de participation, d'apprentissage et de formation professionnelle, contribuant ainsi à la cohésion sociale. Les structures existantes, telles que les centres d'apprentissage intégrés, seront renforcées. Une stratégie intersectorielle encouragera également les adolescents à se mobiliser sur le plan social, civique et numérique et à participer à la recherche de solutions avec les jeunes sur les questions qui les concernent. Une coordination sera assurée avec différents secteurs pour favoriser l'accès aux services de santé physique et mentale, d'éducation et de protection. Des démarches novatrices et un recours accru aux groupes de pairs, notamment pour les filles, permettront aux adolescents de s'ouvrir eux-mêmes des perspectives.

Inclusion sociale

43. Le programme visera à renforcer les institutions et les mécanismes afin de remédier efficacement aux multiples vulnérabilités que rencontrent les enfants les plus défavorisés moyennant la production de données factuelles et la promotion de services sociaux plus inclusifs, équitables et efficaces, ainsi que des mesures humanitaires de protection sociale. Les principaux obstacles sont la fragmentation du système de protection sociale existant au niveau des politiques, des programmes et de l'administration ; des investissements insuffisants et inefficaces dans les domaines liés aux enfants ; un manque de données et d'analyses pertinentes pour orienter la conception des politiques ; l'absence de méthodologies normalisées pour mesurer la pauvreté des enfants ; l'absence d'un système de suivi de la pauvreté des enfants. Le programme coordonne les travaux menés par l'UNICEF en matière de production de données factuelles et de sensibilisation sur la gestion des finances publiques dans tous les domaines d'activité.

44. Les stratégies consistent à apporter un soutien technique à la conception et à la mise en œuvre d'un système national de suivi de la pauvreté des enfants et de programmes de protection sociale centrés sur l'enfant, inclusifs et intégrés, qui tiennent compte des besoins de la population locale ; à transférer des connaissances et des bonnes pratiques mondiales afin d'améliorer la gestion et l'évaluation des finances publiques, ainsi que la budgétisation et les investissements en faveur des enfants ; à fournir une protection sociale aux enfants les plus touchés par la crise humanitaire, en particulier les enfants handicapés ; et à apporter une assistance technique afin d'améliorer la réactivité du système de protection sociale face à des chocs tels que la récession économique et la COVID-19. Le programme favorisera des investissements efficaces en faveur des enfants et le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des partenaires nationaux concernés. La production de données sur la pauvreté des enfants et les inégalités de genre permettra de promouvoir des investissements cohérents et multisectoriels dans la protection sociale.

Capacité d'urgence et coordination sur le terrain

45. Les programmes comprennent tous un volet sur les capacités, la coordination et l'intervention en cas d'urgence, et sont dotés de capacités spécifiquement dédiées à la coordination globale. La plateforme de préparation aux situations d'urgence du bureau de pays sera tenue à jour. L'UNICEF contribuera au rapport annuel sur l'aperçu des besoins humanitaires et au plan d'action humanitaire, sous la direction du Coordonnateur des opérations humanitaires et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, tout en continuant à diriger le secteur de la nutrition, l'initiative WASH (eau, assainissement et hygiène) et l'éducation, ainsi que le domaine de responsabilité Protection de l'enfance. Il respectera les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire dans tous les secteurs et dans les priorités intersectorielles de la protection sociale, de la cohésion sociale et de l'égalité des genres, tout en appliquant les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Tableau récapitulatif du budget^a

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	709	13 250	13 959
Éducation	709	10 750	11 459
Protection de l'enfance	756	1 415	2 171
Eau, assainissement et hygiène	488	13 250	13 738
Développement et participation des adolescents	535	835	1 370
Inclusion sociale	669	1 250	1 919
Efficacité du programme	576	1 500	2 076
Total	4 442	42 250	46 692

^a Le financement d'urgence n'est pas inclus dans ce tableau ; le montant devrait s'élever à 453 millions de dollars répartis sur l'ensemble des programmes.

Administration du programme et gestion des risques

46. Le programme de pays est coordonné par l'UNICEF, les autorités nationales compétentes et la Commission de planification et de coordination internationale, et sera mis en œuvre par les partenaires nationaux et internationaux concernés. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe de l'UNICEF pour tout ou partie du programme pour lui permettre d'intervenir en cas de force majeure. L'UNICEF cherchera également à obtenir un soutien technique, le cas échéant, auprès de consultants et d'organismes nationaux, régionaux et internationaux, ainsi qu'auprès du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et du siège de l'UNICEF.

47. Le présent document constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des personnels d'encadrement au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes

de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

48. La mise en œuvre du programme de pays est susceptible de rencontrer des risques opérationnels et programmatiques importants, principalement liés à l'environnement opérationnel. Les risques seront évalués au moins deux fois par an, compte tenu de l'instabilité de la situation. Un plan d'atténuation des risques sera mis en œuvre dans l'ensemble des zones du pays où l'UNICEF est présent. Les mesures d'atténuation associent le renforcement des capacités au suivi, au contrôle et aux mesures correctives relatives aux programmes et aux aspects financiers. Les principaux risques externes sont la poursuite des hostilités et les crises ; l'hyperinflation et la récession économique ; la fluctuation des taux de change ; la capacité limitée des partenaires ; la complexité et les risques financiers liés à la fourniture d'un soutien et d'une assistance ; les épidémies ; les changements environnementaux et climatiques et la mauvaise gestion des ressources naturelles ; et les entraves à l'accès humanitaire.

49. Les mesures d'atténuation comprennent également le renforcement de la préparation et de la résilience des systèmes et des communautés locales, associé à la poursuite de la coordination, de l'évaluation, du suivi et de l'action humanitaires, ainsi que de la communication relative aux risques et la mobilisation de la population, conformément à la politique de l'UNICEF sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'UNICEF collaborera directement, dans la mesure du possible, avec la population et les ménages afin que les programmes soient mis en œuvre en fonction des besoins et des principes humanitaires. Ces principes seront également appliqués pour réaliser des évaluations, définir les besoins prioritaires et déterminer les groupes de population et les lieux géographiques ciblés par l'aide. Une diligence raisonnable interinstitutions sera menée si l'assistance est envisagée dans des endroits où il existe des allégations crédibles de violations des droits humains ou du Statut et Règlement du personnel de l'ONU.

50. Le programme sera également mis en œuvre conformément aux politiques et mécanismes de l'UNICEF relatifs à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, à la protection des enfants ainsi qu'à la protection environnementale et sociale.

51. Les risques internes, tels que l'insuffisance des ressources, seront traités par une stratégie de mobilisation des ressources comprenant des financements issus de sources diverses. Les risques liés à la gestion et à la responsabilité des transferts de fonds et de matériel seront atténués grâce à l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et son adaptation au contexte local, en coopération avec le Groupe de la gestion des risques du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies. Cela inclut la formation, ainsi qu'une surveillance vigilante et l'utilisation du système mondial d'achats de l'UNICEF. Les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront atténués grâce à un plan annuel de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

Suivi, apprentissage et évaluation

52. Les activités de suivi et d'évaluation s'appuieront sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources et seront harmonisées avec le cadre stratégique et le plan d'évaluation chiffré. Il est difficile d'obtenir des données actuelles précises et représentatives au niveau national. L'UNICEF procèdera donc à des investissements pour accroître la disponibilité des données et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des groupes d'objectifs de son Plan stratégique. Les indicateurs humanitaires, qui tiennent compte des Principaux

engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, sont conformes au Plan de réponse humanitaire ; les objectifs triennaux sont provisoires par nature.

53. Le renforcement des systèmes de suivi permettra de continuer à évaluer l'évolution de la situation des enfants et d'accroître l'utilisation des technologies en temps réel. Dans le contexte du cadre stratégique, l'UNICEF collabore avec le Gouvernement pour recueillir, analyser et suivre les données et utiliser les éléments factuels en vue de promouvoir l'équité. Les données sont issues d'évaluations rapides, d'enquêtes, de sources administratives, des systèmes d'information des partenaires nationaux concernés, ainsi que de travaux de recherche et d'évaluation. Les mécanismes de suivi reposent sur les dispositifs de l'UNICEF et de ses partenaires, les systèmes de tierces parties indépendantes, le retour d'information des communautés et la responsabilité à l'égard des populations touchées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources^a

Programme de coopération entre la République arabe syrienne et l'UNICEF, 1^{er} juillet 2022-31 décembre 2024

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 3, 6 à 10, 12 à 15, 17, 19, 23, 26, 29, 31, 34, 36, 39 et 40

Priorités nationales : Plan stratégique « Syrie 2030 »

Objectifs de développement durable : 1.3, 1.4, 1.b, 2.2, 3.2, 3.8, 3.b.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.5, 4.7, 4.a, 5.1, 5.c, 5.3, 6.1.1, 6.2, 6.3, 6.b, 16.1, 16.2, 16.3, 16.7, 17.3, 17.6 et 17.18

Réalisations énoncées dans le cadre stratégique des Nations Unies faisant intervenir l'UNICEF :

D'ici fin 2024 :

1. Accès amélioré, équitable, inclusif et sécurisé à des services de base de qualité.
2. Accès amélioré, notamment pour les plus vulnérables, aux services de protection sociale, à des moyens de subsistance durables et à une reprise socioéconomique inclusive et équitable.
3. Amélioration des conditions de vie des personnes déplacées, des rapatriés et des populations touchées.
4. Renforcement de la résilience des personnes vulnérables grâce à une meilleure réactivité des institutions en matière de planification et de prestation de services.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations du cadre stratégique	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2, 3 et 4	1. Davantage de nouveau-nés, de jeunes enfants et d'adolescents, en particulier ceux qui sont le plus à risque,	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/té	Rapports du Ministère de la santé	1.1 Adoption de politiques et de stratégies en matière de santé et de nutrition	Ministères : • de la santé	709	13 250	13 959

^a En raison de la situation nationale, il a été difficile d'obtenir des données actualisées et fiables pour l'ensemble du pays. Les données de base et les objectifs fournis sont donc provisoires ou en cours de définition.

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
bénéficient de services de santé et de nutrition équitables et résilients tout au long du parcours de soins.		<p>tanos ou du vaccin pentavalent au niveau national</p> <p>NR (2020) : 68 % NC (2024) : 90 %</p>		<p>adaptées aux enfants et tenant compte des besoins des femmes.</p> <p>1.2 Amélioration des services de santé et de nutrition primaires et d'orientation pour fournir des services à l'enfance équitables, à fort impact et de haute qualité tout au long du parcours de soins.</p> <p>1.3 Aptitude et motivation des parents et des aidants à rechercher des services de santé et de nutrition.</p> <p>1.4 Accès des enfants et des femmes aux services de santé et de nutrition dans les situations</p>	<ul style="list-style-type: none"> de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de l'information <p>Commission de planification et de coordination internationale</p> <p>Commission syrienne pour les affaires familiales et la population</p> <p>Organismes des Nations Unies concernés</p> <p>Croissant-Rouge arabe syrien</p> <p>Organisations non gouvernementales/ organisations non gouvernementales internationales concernées</p> <p>Secteur privé concerné</p>			
		<p>Taux de mortalité des moins de 5 ans*</p> <p>NR (2018) : 23,7 pour 1 000 naissances vivantes NC (2024) : 21 pour 1 000 naissances vivantes</p>						
		<p>Pourcentage des moins de 5 ans présentant un retard de croissance</p> <p>NR (2018) : 12,6 % NC (2024) : 7,6 %</p>						
		<p>Nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois qui reçoivent des micronutriments en poudre</p> <p>NR (2019) : 462 863 NC (2024) : 850 000</p>						

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				de crise humanitaire.	Organismes de recherche concernés Médias concernés			
1, 2, 3 et 4	2. Davantage de filles et de garçons, en particulier les plus vulnérables, ont un accès équitable à des programmes d'éducation et de développement des compétences sûrs, inclusifs et de qualité.	<p>Taux brut de scolarisation dans le primaire (par genre et province)*</p> <p>NR(2021) [femme (F)] : 77,11 %. NR (2021) [homme (H)] : 77,11 %.</p> <p>NC (2024) (F) : 95 % (dont 3 % de femmes handicapées) NC (2024) (H) : 95 % (dont 3 % d'hommes handicapés)</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement</p> <p>Rapports de coordination du secteur de l'éducation</p>	<p>2.1 Renforcement des systèmes d'éducation et des capacités institutionnelles en vue d'améliorer la législation, les politiques, les partenariats et les réseaux de soutien aux parties prenantes, sur la base de données factuelles et des risques.</p> <p>2.2 Amélioration des résultats d'apprentissage des enfants dans des milieu éducatifs plus efficaces.</p> <p>2.3 Augmentation de la participation des enfants non scolarisés et des enfants touchés</p>	<p>Ministères :</p> <ul style="list-style-type: none"> de l'éducation de la culture des affaires sociales et du travail <p>Commission de planification et de coordination internationale</p> <p>Organismes des Nations Unies concernés</p> <p>Croissant-Rouge arabe syrien</p> <p>Organisations non gouvernementales/organisations non gouvernementales internationales concernées</p> <p>Secteur privé concerné</p>	709	10 750	11 459

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Secondaire NR (2020) : 73,1 %/61,9 % (F/H) NC (2024) : 75 %/65 % (F/H)		par des situations d'urgence à des plateformes d'apprentissage non formelle et acquisition de compétences pratiques.	Organismes de recherche concernés Médias concernés			
1, 2, 3 et 4	3. Davantage de garçons et de filles sont protégés contre toutes les formes de violence, de négligence, de maltraitance et d'exploitation.	Nombre de mères, de pères et d'aidants bénéficiant de programmes d'éducation parentale soutenus par l'UNICEF NR (2021) : 0 NC (2024) : 120 000	Rapports de l'UNICEF et de partenaires	3.1 Renforcement des cadres législatifs, politiques et administratifs, de la responsabilité et des capacités institutionnelles nationales en vue de prévenir et de combattre la violence, les	Ministère des affaires sociale et du travail Ministères : • de l'éducation • de la santé • des awqaf • de la justice • de l'intérieur Commission de planification et de	756	1 415	2 171

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Nombre de filles et de garçons victimes de violences qui ont bénéficié de services de santé, d'assistance sociale, de justice ou de police soutenus par l'UNICEF</p> <p>NR (2021) : 0 NC (2024) : 20 000 (dont 10 % d'enfants handicapés) (50 % de filles)</p>		<p>maltraitements, l'exploitation et la négligence à l'égard des enfants.</p> <p>3.2 Accès des filles, des garçons et des femmes exposés à la violence et à l'exploitation à des services intégrés de qualité en matière de protection de l'enfance, ainsi que de prévention et d'intervention en cas de violence fondée sur le genre.</p> <p>3.3 Renforcement de l'aptitude, de la motivation et de la capacité des enfants, des parents et des collectivités à promouvoir et à appliquer des pratiques permettant de se</p>	<p>coordination internationale</p> <p>Commission syrienne des affaires familiales et de la population</p> <p>Organismes des Nations Unies concernés</p> <p>Croissant-Rouge arabe syrien</p> <p>Organisations non gouvernementales/organisations non gouvernementales internationales concernées</p> <p>Secteur privé concerné</p> <p>Organismes de recherche concernés</p> <p>Médias concernés</p>			

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				protéger et de réduire la violence. 3.4 Protection des filles, des garçons et des femmes touchés par une crise humanitaire contre toutes les formes de violence et prestations de services de qualité en matière de protection de l'enfance et de lutte contre la violence fondée sur le genre.				
1, 2, 3 et 4	4. Les enfants et leurs familles utilisent des services d'eau et d'assainissement sûrs, abordables et durables, et adoptent des pratiques d'hygiène adéquates	Proportion de la population utilisant les services de base d'approvisionnement en eau potable*. NR (2020) : 93 % NC (2024) : 95 %	Rapports du Gouvernement, de l'UNICEF et de partenaires	4.1 Renforcement des mécanismes et des systèmes pour planifier, budgétiser, coordonner et mettre en œuvre	Ministères : • des ressources en eau • de l'administration locale et de l'environnement • de l'éducation	488	13 250	13 738

<i>Réalisations du cadre stratégique</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	au niveau des ménages, des collectivités et des institutions.	<p>Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement de base*</p> <p>NR (2020) : 78 % NC (2024) : 91 %</p>		<p>des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui soient adaptés au genre, équitables, inclusifs, résilients et gérés en toute sécurité.</p> <p>4.2 Restauration de systèmes d'eau et d'assainissement résilients qui tiennent compte des questions de genre et qui fournissent un accès amélioré et inclusif aux enfants et aux familles.</p> <p>4.3 Renforcement de la capacité des opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p>	<p>Commission de planification et de coordination internationale</p> <p>Organismes des Nations Unies concernés</p> <p>Croissant-Rouge arabe syrien</p> <p>Organisations non gouvernementales/organisations non gouvernementales internationales concernées</p> <p>Secteur privé concerné</p> <p>Organismes de recherche concernés</p> <p>Médias concernés</p>			

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				durables, résistants aux chocs et aux changements climatiques. 4.4 Accès équitable des enfants et des familles touchés par des situations de crise humanitaire à des services et produits d'eau, d'assainissement et d'hygiène de base inclusifs.				
1, 2, 3 et 4	5. Les adolescents, en particulier les plus vulnérables, sont mieux formés et se mobilisent utilement aux niveaux social, civique et économique, et contribuent positivement à une société syrienne solidaire, équitable,	Nombre d'adolescents et adolescentes qui dirigent des initiatives d'engagement civique ou y participent grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF* NR (2020) (F) : 0 NR (2020) (H) : 0 NC (F) : 125 000/an NC (H) : 125 000/an	Rapports de l'UNICEF et de partenaires	5.1 Mise en place de politiques et de stratégies axées sur les adolescents et fondées sur des données factuelles pour soutenir le développement des adolescents. 5.2 Accès des adolescents à des possibilités	Ministère des affaires sociale et du travail Ministère des affaires étrangères et des expatriés Ministères : • de la culture • des awqaf • de l'éducation • de la santé	535	835	1 370

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	productive et résiliente.	<p>Nombre d'adolescents, filles et garçons, participant à des programmes et à des possibilités d'apprentissage et de développement de compétences novateurs, adaptés à leur âge et à leur genre*.</p> <p>NR (2020) (F) : 0 NR (2020) (H) : 0 NC (F) : 150 000/an (6 % sont des filles handicapées) NC (H) : 150 000/an (6 % sont des garçons handicapés)</p>		<p>d'apprentissage et de renforcement des compétences qui tiennent compte de l'âge et du genre, afin d'améliorer l'apprentissage, les capacités et l'employabilité.</p> <p>5.3 Prise de conscience des adolescents de leur droit à la participation et possibilités d'engagement utile et de participation systématisée.</p> <p>5.4 Protection, soutien et mobilisation des jeunes dans les situations de crise humanitaire et participation aux programmes de renforcement de la résilience.</p>	<p>Commission de planification et de coordination internationale</p> <p>Commission syrienne des affaires familiales et de la population</p> <p>Organismes des Nations Unies concernés</p> <p>Croissant-Rouge arabe syrien</p> <p>Organisations non gouvernementales/organisations non gouvernementales internationales concernées</p> <p>Secteur privé concerné</p> <p>Organismes de recherche concernés</p> <p>Médias concernés</p>			

Réalizations du cadre stratégique	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1, 2, 3 et 4	6. Les enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de politiques et de programmes nationaux intégrés de protection sociale et de réduction de la pauvreté fondés sur des données factuelles, plus inclusifs et plus réactifs aux chocs.	Nombre d'enfants handicapés bénéficiant de systèmes intégrés de protection sociale NR (2021) : 11 000 NC : 12 000 par an	Système d'information sur la gestion de la protection sociale intégrée et rapports du Ministère des affaires sociale et du travail	6.1 Renforcement des capacités nationales pour mesurer, suivre et rendre compte régulièrement de la pauvreté des enfants. 6.2 Renforcement des capacités nationales et infranationales de conception et de mise en œuvre de programmes de protection sociale intégrés et adaptés aux enfants, ainsi que de gestion des finances publiques. 6.3 Protection des enfants les plus vulnérables au moyen de programmes humanitaires de protection sociale équitables.	Ministère des affaires sociale et du travail Commission de planification et de coordination internationale Organismes des Nations Unies concernés Croissant-Rouge arabe syrien Organisations non gouvernementales/ organisations non gouvernementales internationales concernées Établissements d'enseignement et de recherche concernés	669	1 250	1 919
	7. Le programme de pays sera conçu,	Les fiches de performance répondent	inSight	Coordination du programme,	Commission de planification et de	576	1 500	2 076

<i>Réalisations du cadre stratégique</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	aux critères de référence de l'organisation NR (2021) : 92 % NC : 100 %		communication, sensibilisation, partenariats et soutien aux activités.	coordination internationale			
Montant total des ressources						4 442	42 250	46 692

*Indicateur de réalisation conforme à l'indicateur défini dans le cadre stratégique des Nations Unies.